

Le Maire de la Commune de SAINT GENEST MALIFAUXT,

VU le Code des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 131.3 et L 131.4 ;

VU le Code de la Route ;

CONSIDERANT la demande du 30 décembre 2025 de l'entreprise TREMA – 880 Chemin de Laprat, Le Crouzet 43140 SAINT DIDIER EN VELAY, représentée par Madame MARCOUX Laurence ;

CONSIDERANT qu'il appartient à l'autorité municipale de prendre les mesures nécessaires en vue d'assurer la sécurité des personnes à l'occasion **des travaux de raccordement ENEDIS au 11 rue du Violet 42660 Saint-Genest-Malifaux** ;

A R R E T E :

Article 1^{er} : Circulation

La circulation sera alternée au niveau du 11 rue du Violet **du 12 janvier 2026 au 26 janvier 2026**.

Article 2 : Une signalisation adéquate ainsi qu'une pré-signalisation seront installées de part et d'autre des travaux.

Article 3 : Ces signalisations seront mises en place et maintenues par l'entreprise TREMA pendant toute la durée des travaux.

Article 4 : L'entreprise TREMA, Monsieur le Responsable des Services Techniques, Monsieur le Chef de Brigade de Gendarmerie de SAINT-GENEST-MALIFAUXT sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'application du présent arrêté.

Article 5 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de LYON, dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Fait à SAINT GENEST MALIFAUXT, le 02 janvier 2026

Le Maire
Vincent DUCREUX



Mairie
1 place de l'Hôtel de Ville - 42660 SAINT GENEST MALIFAUXT
Tél. : 04 77 51 20 01
Mail : mairie@st-genest-malifaux.fr - Internet : www.st-genest-malifaux.fr